

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le **4 juillet 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160704-DELIB160725-DE
Date de télétransmission : 05/07/2016
Date de réception préfecture : 05/07/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 25

**OBJET : Mise à disposition de matériel à Riom Communauté :
modification de la convention et du règlement**

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI DUTOUR

**Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et
Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 21 juin 2016**

Par délibération du 11 février 2016, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif de partage de matériel entre Riom communauté et les communes. Cette expérimentation porte sur un aérateur de terrain, un rotovator, deux lames vibrantes et une sableuse à terrain.

Les premières utilisations ont donné pleine satisfaction. Aussi, il est envisagé d'intégrer au dispositif l'engazonneur de terrain, propriété de la ville de Riom.

Cet outil sera mis à disposition de Riom Communauté, par la commune de Riom, dans les mêmes conditions que les matériels précédents (gratuitement et pour la période d'essai 2016 – 2017). Le tracteur nécessaire à l'utilisation de cet outil est celui qui sert également à l'aérateur de terrain et figure déjà dans la convention et le règlement de mise à disposition. C'est également le cas pour les agents qui actionneront cet outil.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'ajout d'un matériel supplémentaire au dispositif de partage de matériel existant,**
- **autoriser l'avenant 1 à la convention de mise à disposition par la ville de Riom du matériel, ainsi que le règlement de partage modifié.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL